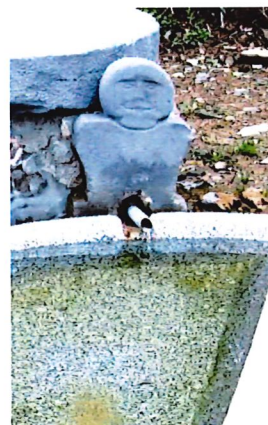




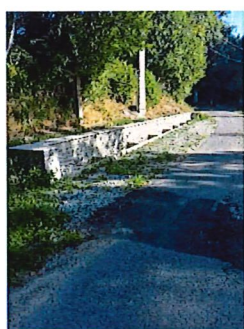
# Verneugheol



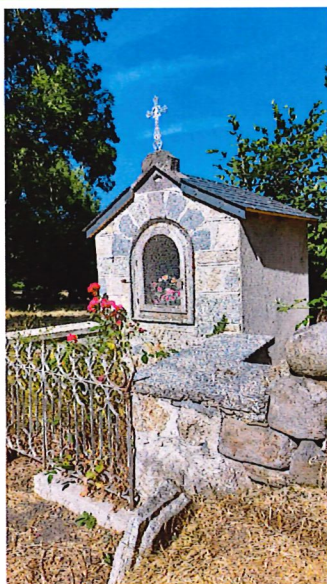
Lavoir de La  
Lignière



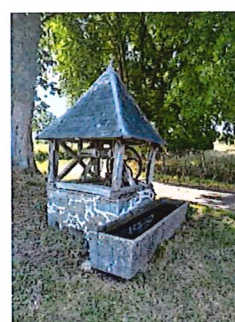
## Bulletin municipal 2025 - 2026



Abreuvoir  
aux Aymards



Chapelle des  
Aymards



Puit Angoilas





# Le mot du maire

Bonjour à tous,

2026 c'est le changement de l'équipe municipale.

Bernard THOMAS, pour des raisons de santé, n'a pas souhaité se représenter aux dernières élections municipales. A la demande des conseillers j'ai accepté de conduire une liste partiellement renouvelée, sans étiquette, qui a été élue au premier tour.

Ce nouveau conseil m'a accordé sa confiance en m'élisant Maire.

Etant natif d'Angoilas où je réside depuis 14 ans, la commune ne m'est pas inconnue, car pendant 9 ans, comme employé à la fonction de garde champêtre, j'ai pu connaître l'ensemble des villages puis comme président de la chasse Verneugheol-Saint Germain, les forêts.

Avec la volonté de servir, ce sont les raisons pour lesquelles j'ai décidé de relever ce défi.

Cependant remplacer Bernard élu depuis 1977 n'est pas si simple, bien qu'il soit toujours présent pour nous donner des conseils et répondre à nos questions, pour cela nous lui disons MERCI.

Pour le moment, l'important sera de continuer les travaux initiés par l'ancien conseil.

Donc nous continuons les projets concernant la voirie, les forêts et l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement.

Cette année nous avons eu trois canicules qui pour le moment ne posent pas de problème pour l'alimentation du château d'eau puisque 2 captages sur 4 sont utilisés ce qui ne nous empêche pas de respecter les directives préfectorales concernant la gestion de l'eau et les risques incendie.

Dans ce bulletin, vous trouverez les projets à venir et les questions que nous nous posons.

J'espère, dans la mesure du possible, répondre à vos attentes et vous souhaite un bel été.

Guy

## CONSEIL MUNICIPAL

*Maire* : Guy COMBAS

*Adjoints* :

Odette LEGOY  
Jean-Louis RICHIN  
Stéphanie DEVEDEUX

*Conseillers municipaux* :

Jean-Baptiste LEGOUEIX  
Isabelle RICHARD  
Jean-Paul JARLETON  
Carole BALAGE  
Pierre-Antoine BATTUT  
Christelle MANRY  
Yoann SOUCHAL

★ ★ ★ ★ ★

## DÉLÉGUÉS COMMISSIONS

### • Communauté de Communes CHAVANON - COMBRAILLES :

Guy COMBAS  
Odette LEGOY

### • S.I.E.G. du Puy-de-Dôme :

Stéphanie DEVEDEUX  
Jean-Louis RICHIN

### • S.M.A.D. des COMBRAILLES :

Jean-Louis RICHIN  
Guy COMBAS

### • S.M.C.T.O.M. HAUTE-DORDOGNE :

Titulaires : Stéphanie DEVEDEUX  
Carole BALAGE  
Suppléants : Pierre-Antoine BATTUT  
Odette LEGOY

### • Commission d'appels d'offres :

Président : Guy COMBAS  
Titulaires : Jean-Baptiste LEGOUEIX  
Jean-Paul JARLETON  
Christelle MANRY  
Suppléants : Carole BALAGE  
Isabelle RICHARD  
Stéphanie DEVEDEUX

### • Correspondant Défense :

Pierre-Antoine BATTUT  
Suppléant : Jean-Baptiste LEGOUEIX

### • Référents communaux campagnols terrestres :

Jean-Baptiste LEGOUEIX  
Stéphanie DEVEDEUX

### • Référents communaux ambroisie :

Pascal BARRIER  
Jean-Paul JARLETON

### • Référents communaux frelons asiatiques :

Pascal BARRIER  
Jean-Paul JARLETON  
Yoann SOUCHAL

### • Commission communale des travaux :

Guy COMBAS  
Jean-Louis RICHIN  
Jean-Baptiste LEGOUEIX  
Carole BALAGE

### • Commission communale des forêts :

Odette Legoy  
Jean-Baptiste Legoueix  
Isabelle Richard  
Yoann Souchal

### • Commission communale salle des fêtes :

Stéphanie DEVEDEUX  
Carole BALAGE  
Christelle MANRY

### • Commission communale Communication :

Odette LEGOY  
Jean-Paul JARLETON  
Christelle MANRY

### • Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Guy COMBAS

Titulaires :

Odette LEGOY  
Jean-Louis RICHIN  
Carole BALAGE  
Jean-Baptiste LEGOUEIX  
Stéphanie DEVEDEUX  
Yoann SOUCHAL

Suppléants :

Jean-Paul JARLETON  
Alain BARRIER  
Isabelle RICHARD  
Pierre-Antoine BATTUT  
Christelle MANRY  
Colette BERAUD

## ASSOCIATIONS

Président du Club des Vergnes :  
**André DÉTIANGE**

Présidente du Comité des fêtes :  
**Camille LEGOUEIX**

Président du club ULM  
« Les Ailes Verneugheoloises » :  
**Marc BOURRAND**

Président du club d'astronomie  
« Les Pleiades » :  
**Christiane THOMAS**

Président de la société de chasse  
La Fraternelle :  
**Christian MICHON**

Présidente de l'association des Parents d'Élèves Herment-  
Verneugheol :  
**Claire SENY**

Présidente de l'association  
« Les Écuries de Fayat » :  
**Sarah PERRIER**

## ÉTAT CIVIL 2025/2026

### Naissance :

*Hanaé SOUCHAL*  
*Emile BATTUT*

### Mariage :

*DUFRAUCAIS Valérie & LIOTHIN Jean-François*  
*RAVEL Corinne & TERRADE David*

### Décès (domicile commune) :

*LEBLANC David*  
*BOUYON Jeanne*  
*SOUCHAL Bruno*

### Décès (domicile hors commune) :

*BOUCHON Monique*  
*LEGOY René*  
*PLUCHARD Joseph*  
*PRAZAK Danielle*

## INFORMATIQUE

La mairie met en libre-service un ordinateur aux horaires d'ouverture du secrétariat.



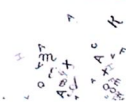
Notre site WEB dont l'adresse est : <https://verneugheol63.e-monsite.com/>  
vous permet de suivre les événements de notre commune et d'obtenir de nombreux renseignements, n'hésitez pas à le consulter.



### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

### BIBLIOTHÈQUE DÉPÔT DE VERNEUGHEOL



Jeudi de  
14h à 15h

## DÉCHETTERIE DE SAINT-GERMAIN-PRÈS-HERMENT



• Du 01/04 au 31/10 :  
Lundi – Mercredi - Samedi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

• Du 1/11 au 31/03 :  
Lundi – Mercredi - Samedi  
de 9h à 12h et de 13h à 17h

## BUDGET EAU

### Résultats de fonctionnement 2025

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Dépenses            | 38 698,51 € |
| Recettes            | 45 582,95 € |
| Excédent antérieur  | 34 054,42 € |
| Résultat de clôture | 40 938,86 € |

### Résultats d'investissement 2025

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Dépenses            | 3 502,00 €  |
| Recettes            | 13 312,22 € |
| Excédent antérieur  | 61 811,06 € |
| Résultat de clôture | 71 621,28 € |

★★★★★

### Tarifs 2025/2026

- Forfait compteur habitations et bâtiments divers : **56.40 €**
- Forfait compteur pour les pâtures : **28.20 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### Résultats de fonctionnement 2025

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Dépenses            | 15889,89 €  |
| Recettes            | 15 671,99 € |
| Excédent antérieur  | 10 830,19 € |
| Résultat de clôture | 10 612,29 € |

### Résultats d'investissement 2025

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Dépenses            | 30 802.00 € |
| Recettes            | 12 668.00 € |
| Excédent antérieur  | 36 279,70 € |
| Résultat de clôture | 18 145,70€  |

★★★★★

### Tarifs 2025

- Vente de l'eau : **0.73 €/m3**
- Forfait annuel assainissement : **70.00 €**

## BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

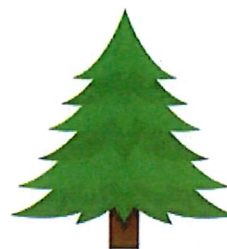
### Résultats de fonctionnement 2025

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Dépenses .....            | 20719,76 € |
| Recettes .....            | 19682,40 € |
| Excédent antérieur .....  | 10 314,36€ |
| Résultat de clôture ..... | 9 277,00€  |

### Résultats d'investissement 2025

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Dépenses.....             | 0 €         |
| Recettes .....            | 4509,26 €   |
| Excédent antérieur .....  | 26 138,36 € |
| Résultat de clôture ..... | 30 647,62 € |

**ETAT DES SECTIONS**  
**AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**



**TAXES LOCALES 2025 /2026**

• **Taxes foncières pour bâti**

Taux : 31.24

Produit fiscal attendu : 71 821 €

• **Taxes foncières pour non bâti**

Taux : 94.30

Produit fiscal attendu : 44 981 €

|               |              |
|---------------|--------------|
| ANGOILAS      | 80 907,02 €  |
| LES AYMARDS   | 95 031,37 €  |
| CHASSIGNOL    | 421,68 €     |
| CHATONNIER    | 67 760,02    |
| COUSSAT       | 143 632,00 € |
| CRESENSAT     | -2 530,96 €  |
| FAYAT         | 78 919,79€   |
| GLUFAREIX     | 12 497,98 €  |
| LA JASSAT     | 16 972,64 €  |
| LAVEIX        | 14 352,51 €  |
| LA LIGNIERE   | 15 341,99    |
| LE MONTELY    | 18 701,37€   |
| LA NERIE      | -2 725,85 €  |
| RIBIERAS      | 43 288,90    |
| TEISSONNIERES | 37 949,64    |
| TRABATERGUE   | 94 891,53    |
| VERNEUGHEOL   | 32 293,97 €  |

# 1991 - 2026

Bernard, maire de Verneugheol pendant 35 années après 14 années au conseil municipal

Entouré des conseillers municipaux, ses mandats ont été marqués par de nombreux projets qui ont contribué à améliorer le cadre de vie de notre petite commune que certains jalourent.

Notons pêle-mêle une partie de ses réalisations :

- Construction de la nouvelle mairie
- Création de 2 logements à l'étage de l'ancienne mairie
- Construction du « multiple rural » devenu le restaurant « Les trois tourtes » qui fait également office de cantine pendant la période scolaire
- L'agrandissement de la salle des fêtes
- La rénovation de l'église
- La rénovation du presbytère devenu un logement locatif
- La création du chemin reliant Coussat à Giat via Feydet créant ainsi un raccourci de 5kms
- Le maintien de l'école grâce à un RPI avec Herment comprenant le transport scolaire gratuit
- La création de 7 stations d'épuration mettant le tout à l'égout à de nombreuses habitations
- Création du lotissement de Cressensat et réhabilitation de la maison reçue en donation
- Aménagement du bourg avec enfouissement du réseau d'eau
- Agrandissement du cimetière
- Mise en place de la bibliothèque
- Aide à la création du club d'ULM et du club « Les pléiades »
- Création de 2 chemins de randonnée (un PR et un circuit découverte)
- Une importante voirie communale bien entretenue
- .....

# EN COURS

Projets initiés par l'ancienne municipalité et prévus pour 2026

- La route dans le village du Montely – Les Aymards
- Réparation des ponts de Verneugheol et du Perchat
- La mise en place de panneaux solaires sur la toiture du hangar de la commune
- L'encadrement des poubelles
- Nettoyage de la parcelle de Coussat donnée par Gui LEGOY à la commune
- Finalisation des travaux concernant le petit patrimoine et réparation des fuites du lavoir de la Lignière
- Diagnostic de notre réseau d'eau potable : fin octobre , une campagne de prélèvement sur 15 jours devrait permettre de cibler des fuites

# EN PREVISION

- Bétonnage des abords de la salle des fêtes et parking du restaurant
- En 2027 Recensement de la population
- Reboisement de la parcelle donnée par Gui LEGOY
- Réfection du chemin des Besses (Paradis) de Coussat
- Terrain de pétanque à Coussat
- Nettoyage et plantation de la section de Laveix

## LE SENTIER DECOUVERTE

Partez à la découverte de la forêt et de sa vie à travers ce chemin de 4 km. Des panneaux interactifs vous permettront d'en apprendre un peu plus sur l'exploitation de la forêt mais également sur ses habitants.

Circuit créé en 2025 au départ de Coussat



## Plantations d'arbres

Les enfants de l'école ont participé à la plantation d'arbres devant la mairie. Ceux-ci étant fournis par l'Association des propriétaires forestiers Dômes et Combrailles



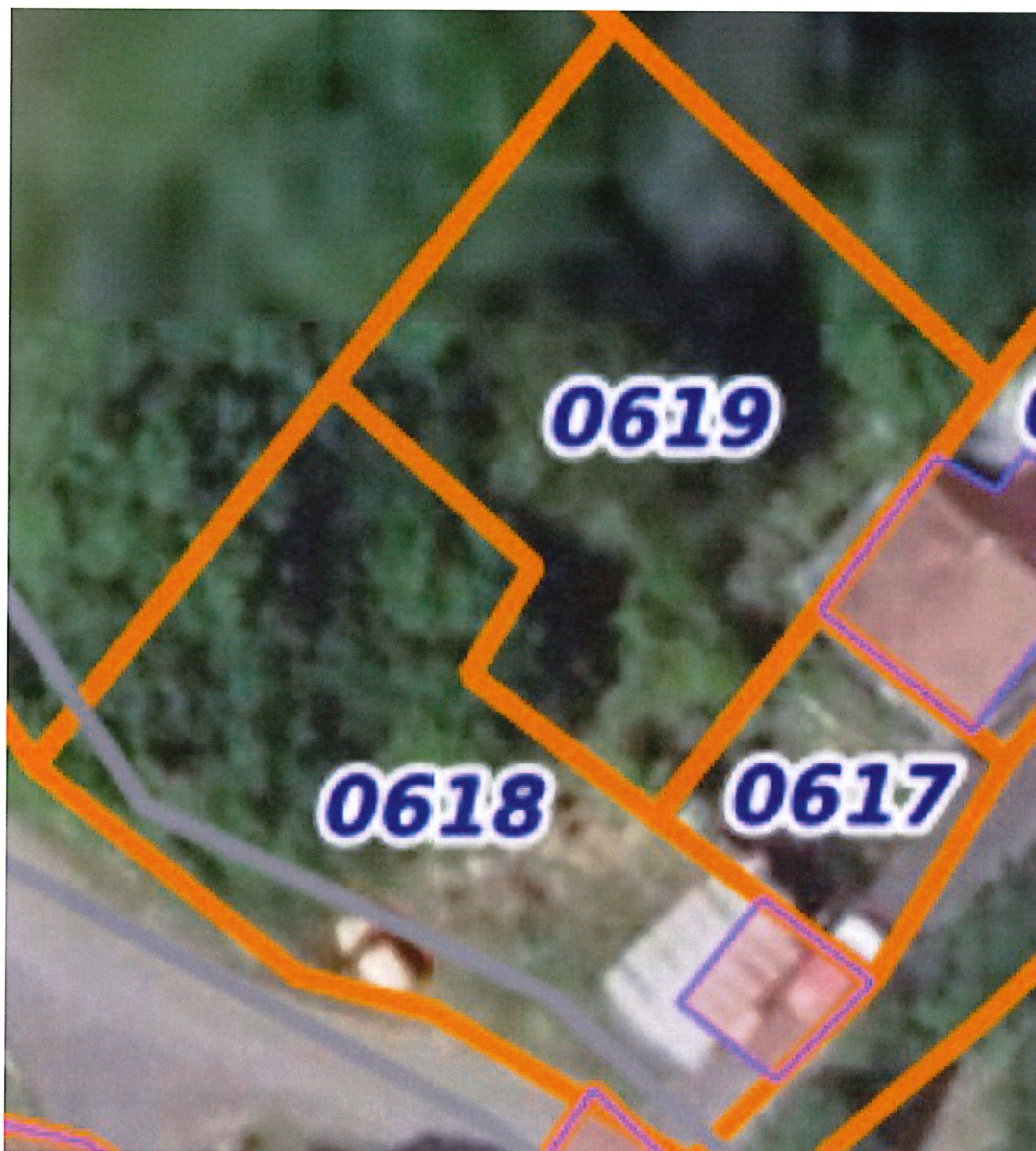


# NOS INTERROGATIONS

Le devenir du bâtiment des syndicats qui se dégrade comme le montre les photos ci-dessous



Vendre ou pas le terrain de Coussat donné à la commune par Gui LEGOY  
cadastré sous les numéros 0619 et 0618



# La téléphonie mobile

En 2024 une antenne a été installée par Orange sur un terrain de FAYAT dans le but de couvrir plusieurs zones blanches : Le bourg de Verneugheol, Chatonnier, Farges et le Mazergue.

Cette antenne aurait dû être posée sur un point haut pour couvrir les surfaces demandeuses.

Pour des raisons de coût, Orange sans notre accord, a choisi un lieu moins couvrant.

Le résultat se révélant très décevant voir inexistant, les réclamations auprès de l'opérateur sont pour le moment sans effet. Il indique que cette antenne permet une communication « OUT DOOR » c'est-à-dire à l'extérieur des bâtiments et permet la 3G

Des remarques nous conduisent à se demander si la pose de cette antenne n'a pas dégradé les antennes voisines. Si vous avez remarqué une baisse de réception depuis 2025, vous pouvez nous le signaler à partir du menu « Contact » de notre site.

Sachant qu'une partie de cette réalisation a été financée dans le cadre du programme « New Deal » de la région Auvergne et Aquitaine, avec les Maires de Saint-Merd la Breuille et la Roche près Feyt nous avons décidé de mener une action commune sachant qu'il s'agit d'une lutte entre le pot de terre et le pot de fer.

## Déploiement de la Fibre

A ce jour le déploiement réalisé concerne l'axe Verneugheol – Giat et Verneugheol – Voingt.

Quant à l'axe Verneugheol – La Lignière on peut espérer fin 2026 au plus tôt et fin 2028 au plus tard.

# LE SMCTOM

Pour mieux comprendre les impératifs du tri, il peut être intéressant de visiter le centre de tri et le centre d'incinération.

Des visites sont organisées tous les jeudis pour les groupes, sur inscription.

Les prochaines disponibilités seront en 2027.

La visite du centre de tri a lieu le matin et celle du centre d'incinération l'après-midi.

Si le nombre d'inscrits est suffisant, nous pourrons louer un bus au départ de la Mairie. Pour cela vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat, sur notre site internet (menu contact) ou remplir la fiche jointe à ce bulletin.

Nous étudions la possibilité de prendre un repas sur place qui sera à la charge des inscrits.

## **Réponses à quelques interrogations**

### **Recyclage du verre**

|                                                                                      |                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Que faire avec une bouteille dont le bouchon métallique ne peut s'enlever (limonade) | On peut la mettre dans la poubelle de verre                                                                                     |
| Dois-je laver les pots non vides ?                                                   | Non                                                                                                                             |
| Dois-je enlever les étiquettes ?                                                     | Non                                                                                                                             |
| Puis je mettre les ampoules ?                                                        | Elles vont en déchetterie ou dans un point de collecte (Ets Vignerresse)                                                        |
| Faut-il laver les bouteilles ?                                                       | Non                                                                                                                             |
| Pourquoi les plats en verre sont interdits                                           | La vaisselle en verre n'est pas de la même composition que le verre des bouteilles et ne rentre pas dans la chaîne de recyclage |

### **La poubelle jaune du recyclage**

|                                                                 |                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Dois-je plier les cartons                                       | OUI et s'ils font plus d'1m, il faut les découper ou les déchirer |
| Puis je mettre un boulon ou 2 pointes ou un petit bout de métal | Non ce n'est pas un emballage                                     |

|                                                          |                                                                                                |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les pots de fleurs en plastique                          | Oui                                                                                            |
| Les capsules dolce gusto avec opercule aluminium         | Poubelle grise sinon il faut enlever l'opercule                                                |
| Les capsules compostables                                | Non ce n'est pas un emballage                                                                  |
| Les assiettes en carton propres ou peu sales             | Oui mais pas les serviettes en papier                                                          |
| Les magazines, la pub                                    | Oui on peut mettre la revue avec son emballage                                                 |
| Les emballages de jambon, faut-il séparer le couvercle ? | Oui, on détache l'opercule                                                                     |
| Puis je mettre des petits bouts de plastique             | Non car un déchet doit avoir au moins la taille d'une main et il faut que ce soit un emballage |
| Les nappes en papier usagées ?                           | Non                                                                                            |

Comment régler le problème des guêpes ? : pas de solution

Lavage des poubelles : il s'effectue tous les 2 ans, Verneugheol sera concerné cette année

## **Traitements et erreurs**

**Lorsqu'un camion arrive avec un chargement non conforme, on parle de déclassement**

Cas de déclassement d'un camion :

- Trop d'emballages en sac noir
- Trop d'indésirables (déchets interdits comme encombrants, textiles ou électroménagers)

Une tonne de déchets bien triés coûte 160 €, mal triés jusqu'à 380€

Remarques :

- En cas de doute sur la destination d'un objet, il est préférable de le poser dans la poubelle d'ordures ménagères
- Pour les objets contenant des piles, mettre celles-ci à la déchetterie où au point de collecte

### **Les erreurs courantes à éviter lors du tri des déchets**

- Aucun déchet électrique ou électronique, même petit, ne peut être jeté avec les ordures ménagères ou le bac de tri
- Les produits utilisés et jetables ne sont pas recyclables : couches, cotons, mouchoirs, essuie-tout, etc.

Certains déchets ne doivent pas être déposés dans le bac jaune. Selon leur nature, ils doivent être jetés avec les ordures ménagères, apportés en déchetterie ou déposés dans une filière de collecte dédiée :

- La vaisselle et les objets en terre cuite, faïence, porcelaine
- Les vitres et miroirs
- Les ampoules
- Le papier-peint
- Les jouets et objets en plastique

Enfin, le bois et les objets métalliques (hors emballages) doivent être apportés en déchetterie

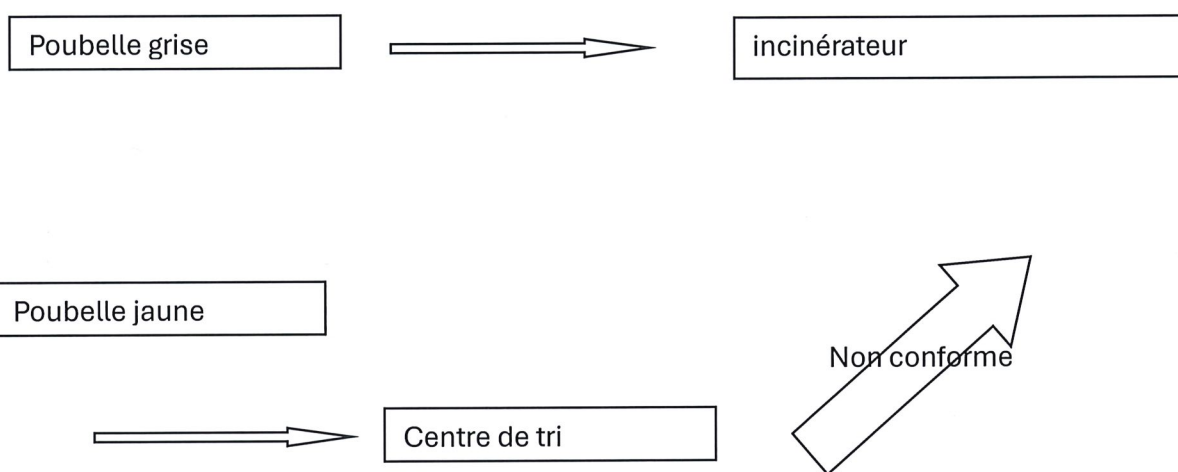
### **Quels déchets ne faut-il jamais jeter à la poubelle ?**

Les déchets dangereux (piles, solvants, seringues...) font l'objet d'une réglementation spécifique et doivent être triés séparément des ordures ménagères classiques. Il en est de même pour les appareils électriques, les vêtements, les encombrants, **les animaux morts et encore moins les vivants**

**Ne pas mettre dans le bac jaune**

Attention ! Les objets en plastique ne sont pas des emballages. Une brosse à dents ou un jouet, même en plastique, ne vont pas dans la poubelle jaune.

Assiettes, serviettes et essuie-tout en papier : les produits en papier tels que les essuie-tout, les mouchoirs et les assiettes en papier souillés ne peuvent pas être recyclés car ils sont contaminés par des aliments, de la graisse et d'autres liquides.



### INSCRIPTION au centre de tri et à l'incinérateur

✂

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| Nom :                 | Prénom : |
| Adresse :             |          |
| Mail :                |          |
| Téléphone :           |          |
| Nombre de personnes : |          |



# LE RECENSEMENT EN 2027

Du 21 janvier 2027 au 20 février 2027 aura lieu le recensement de la population de notre commune.

Pour les petites communes celui-ci s'effectue tous les 5 ans

L'agent recenseur déposera dans votre boîte aux lettres un imprimé expliquant les modalités et les identifiants permettant la saisie sur internet des renseignements demandés par l'INSEE.

Pour les habitants n'ayant pas saisi les informations sur internet, l'agent recenseur se déplacera pour faire remplir un imprimé.

Merci de l'accueillir chaleureusement

## **À quoi ça sert ?**

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets peuvent être pensés et réalisés. Les résultats du recensement constituent une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politique publique.

- **Connaître la population française et de chaque commune**

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population de référence de chaque commune (population municipale et population totale). Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

- **Définir les moyens de fonctionnement des communes**

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF(dotation globale de fonctionnement) repose en grande partie sur la population totale des communes.

- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité**

La connaissance de ces statistiques est aussi un des éléments qui permettent de préparer les décisions publiques, notamment toutes celles relatives aux équipements collectifs nécessaires (logements, petite enfance, personnes âgées, moyens de transports...).

# Les Syndicats auxquels nous adhérons

- **Le SMADC** : Syndicat mixte des Combrailles dont le président est Boris Souchal  
La cotisation en 2026 est de 4,18 € par habitant

Ses principales compétences :

- Développement et aménagement du territoire ainsi que sa promotion que ce soit au niveau économique ou touristique (voir le SCOT sur notre site internet)
- Valorisation du patrimoine
- Service d'assistance aux matériel et logiciels informatiques

- **Le SMCTOM** : Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères

La cotisation en 2026 est de 5,05€ par habitant

Ce syndicat dépend du VALTOM qui prend en charge la valorisation et le traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire

**Usine de tri** : TRIVALO 63 qui gère principalement les emballages et papiers issus de la collecte sélective des 700 000 habitants du VALTOM

Des visites du centres de tri sont organisées tous les jeudis pour les groupes sur inscription.

**Si vous êtes intéressé par une visite, nous pourrions en organiser en louant un bus au départ de la Mairie. Pour cela vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie ou sur notre site internet (menu contact)**

- **Le SIEG TE63**: Service public de l'énergie du Puy-de-Dôme

La cotisation en 2026 est de 26 € par FOYER

En tant que propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, **TE63** est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité sur l'ensemble du territoire. Il représente les collectivités locales auprès des concessionnaires EDF et ENEDIS et veille à la bonne exécution du service public de distribution d'électricité. Cette mission d'électrification constitue une compétence obligatoire du syndicat à laquelle l'ensemble des communes et intercommunalités du département adhère.

# Notre site internet

Vous y avez accès en tapant Verneugheol sur google ou tout autre moteur de recherche

De nombreuses fonctions vous sont accessibles :

Le menu mairie vous permet d'avoir accès à tous les comptes rendus du conseil municipal (ou Procès verbaux), aux représentants des différentes commissions ainsi qu'aux syndicats intercommunaux

| MAIRIE                   | LES ASSOCIATIONS | DOCUMENTA   |
|--------------------------|------------------|-------------|
| Informations             |                  |             |
| Procès-verbaux           | ▸                | PV 2026     |
| Services municipaux      | ▸                | PV 2025     |
| Commissions              | ▸                | PV2024      |
| Syndicats intercommunaux | ▸                | PV2023      |
|                          |                  | PV2022      |
| Communauté de communes   | ▸                | CR2014-2022 |
| Enfance et jeunesse      | ▸                |             |
| Cimetière                |                  |             |
| Urbanisme                |                  |             |
| Conseil municipal        |                  |             |
| Fonctionnement du site   |                  |             |
| Bulletins municipaux     |                  |             |

[Accueil](#) / [Contact](#)

## Contact

[Visite usine de traitement des ordures ménagères](#)  
Inscription à une visite

[Contacter le maire](#)  
Ce formulaire vous permet de contacter directement le maire.

[Problème de couverture de téléphonie mobile](#)  
Ce formulaire vous permet de contacter directement le maire.

[Contacter le secrétariat de la mairie](#)  
Demande d'actes

[Contacter le Webmaster](#)  
Pour toute remarque concernant ce site

[Ligne téléphonique](#)  
Poteau téléphonique cassé, penché, fil décroché ....

Le menu contact vous permet d'envoyer des mails à différents interlocuteurs

| DOCUMENTATION ▾                   |
|-----------------------------------|
| BOISEMENT                         |
| Les zones humides                 |
| Le SCOT                           |
| Fiches Direction<br>Départemental |
| Cartographie                      |
| Ambroisie                         |
| Entretien rivière                 |
| EDF et les arbres                 |
| La mérule                         |

La documentation vous informe et vous permet d'avoir accès à différents logiciels de cartographie

[Accueil](#) / Histoire

# Histoire

[Histoire de Verneugheol](#)

[L'église de Verneugheol](#)

[Histoire de l'Auvergne](#)

[Les villages](#)

[Le barrage du Chavanon](#)

Si vous avez des documents sur l'historique de notre commune, nous serons heureux de les intégrer



## ZONE DE DISTRIBUTION : VERNEUGHEOL

| Conclusion sanitaire                                                                                                                                                                                                                                                     | Indicateur global de qualité    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>2025</b><br>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. | <b>A</b> : Eau de bonne qualité |
|                                                                                                                                                                                                                                                                          | B : Eau de qualité convenable   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                          | C : Eau de qualité insuffisante |
|                                                                                                                                                                                                                                                                          | D : Eau de mauvaise qualité     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                          | Indicateur 2024 : C             |

| Origine et gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Votre réseau est alimenté par les captages : LES GRANGES, MONTELY, PIERRE BLANCHE 1 OUEST, PIERRE BLANCHE 2 EST. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 191 personnes sur 1 commune (VERNEUGHEOL). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE VERNEUGHEOL ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VERNEUGHEOL » qui assure l'exploitation du réseau.</p> | <b>BACTÉRIOLOGIE</b><br><b>A</b> Très bonne qualité<br>Nombre de prélèvements : 10<br>Conformité : 100 %<br>Valeur maxi : 0 n/100 ml<br>Années prises en compte : 2024, 2025                             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>NITRATES</b><br><b>A</b> Bonne qualité<br>Nombre de prélèvements : 5<br>Valeur moyenne : 16,4 mg/L<br>Valeur maxi : 18 mg/L                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b><br><b>A</b> Très bonne qualité<br>Nombre de prélèvements : 1<br>Conformité : 100 %<br>Nombre de substances recherchées : 56<br>Valeur maxi : 0 microgramme/L |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>ARSENIC</b><br><b>A</b> Très bonne qualité<br>Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur moyenne : 0 microgramme/L<br>Valeur maxi : 0 microgramme/L                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b><br><b>DURETÉ</b><br>Eau douce<br>Nombre de prélèvements : 2<br>Valeur moyenne : 3,73 °f<br>Valeur maxi : 3,78 °f                                                     |

| Quelques conseils                                                                                         |                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ABSENCE</b><br>      | Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.                                                                    |
| <b>GOÛT-COULEUR</b><br> | Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.                               |
| <b>CHLORE</b><br>       | Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.                                    |
| <b>SÉCHERESSE</b><br>   | En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle. |

| Pour aller plus loin                                                               |                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a> |

Édité le 11/06/2026

UDI 063001835

# ILS NOUS POURRISSENT LA VIE

## Les moustiques



Les moustiques n'aiment pas l'air en mouvement. Un ventilateur placé devant une fenêtre ou plusieurs disposés autour de la table, le temps d'un dîner sur la terrasse, les éloignent. On peut également laisser plusieurs fenêtres ouvertes pour créer des courants d'air.

Et bien sûr éviter de laisser de l'eau stagnante

## Les tiques



### **Du printemps à l'automne, adoptez les mesures de protection individuelle adaptées**

Pour se prémunir au mieux contre les maladies transmises par les tiques, il est important, lors d'un contact avec la nature, d'éviter les piqûres en **adoptant les mesures de protection individuelle suivantes**, du printemps jusqu'à l'automne :  
Portez des vêtements couvrant les jambes et les bras et de préférence de couleur claire pour mieux voir les tiques ;

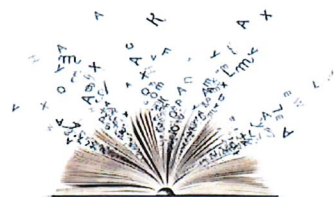
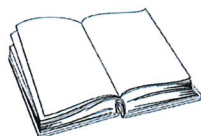
- Portez des chaussures fermées, rentrez le pantalon dans les chaussettes ;
- Disposez d'un tire-tique (disponible en pharmacie) ou d'une pince fine pour retirer la tique rapidement en cas de piqûre ;
- Utilisez un répulsif adapté selon les recommandations du fabricant.

S'il existe un vaccin contre l'encéphalite à tiques (TBE) pour les personnes très exposées, la seule prévention contre les autres infections transmises par les tiques reste **la couverture vestimentaire et l'application, sur les parties découvertes, de répulsifs cutanés efficaces sur les tiques** (bien lire la notice du fabriquant).

## Les frelons



**Destruction des nids :** Si le nid est situé sur le domaine public, c'est la mairie qui a la responsabilité de sa destruction et peut ainsi faire appel aux pompiers ou à un désinsectiseur. Si le nid est situé dans le domaine privé, c'est au propriétaire ou au locataire de contacter un désinsectiseur professionnel.



## BIBLIOTHEQUE

### DEPOT DE LIVRES

Bonjour amis lecteurs...ou non,

Depuis 2012 ; la commune, la communauté de communes et la bibliothèque départementale, mettent gratuitement à votre disposition un dépôt de bibliothèque à Verneugheol.

C'est très simple, il vous suffit de vous inscrire. Je vous remets alors une carte d'adhérent et vous avez accès à tous les livres qui vous font plaisir.

Je remercie mes fidèles lecteurs avec lesquels je partage d'agréables moments de discussion.

C'est cela aussi l'esprit de ce dépôt : les rencontres, les échanges, la convivialité.... En plus de pouvoir choisir un livre.

Lire, c'est ressentir l'émotion d'un voyage à travers le passé, le présent ou l'avenir ; c'est partir vers l'inconnu d'une aventure qui fait rire, qui émeut, qui effraie ou qui aide à comprendre, selon ce que l'on attend de l'ouvrage que l'on feuillette page après page. C'est aussi la découverte de pays et de leurs habitants que l'on ne verra jamais, mais ça fait rêver, dans ce monde où tout se bouscule.

Je peux également me déplacer pour les adhérents qui ne peuvent pas venir à la mairie, pour cause de maladie ou autre. J'apporte alors une caisse de livres et vous choisissez tranquillement chez vous.

N'hésitez pas à venir nombreux, les jeudis de 14h à 15h.

Christiane

06 45 26 51 16



ASSOCIATION



ASSOCIATION

# Les écuries de Fayat

Les Écuries de Fayat est une association créée au cœur du centre équestre du même nom. Nous sommes réunis par une même passion : les chevaux et l'équitation.

Notre association rassemble plus de soixante dix licenciés, des plus petits aux plus grands, tous animés par l'envie de progresser et de partager de bons moments autour du cheval.

Nous avons la chance de compter sur deux monitrices, ce qui nous permet de proposer une grande diversité d'activités adaptées à tous les niveaux et à toutes les envies.

Une belle aventure humaine et sportive que nous sommes heureux de faire vivre au quotidien !

Cette année, notre association met à l'honneur les cavaliers du club à travers plusieurs événements conviviaux.

## **5 août : Portes ouvertes**

Venez découvrir le centre équestre, rencontrer notre équipe et en apprendre davantage sur les activités proposées.

## **24 octobre : Concours interne en relais**

Une journée sportive qui se poursuivra par un spectacle équestre à 18 h, suivi d'un concert et d'un moment convivial autour de planches de charcuterie.

Nous serons ravis de vous accueillir et de partager avec vous notre passion pour l'équitation !

Les Écuries de Fayat





## COMITE DES FÊTES

Le comité compte toujours une vingtaine d'adhérents.

Cette année nous avons pu organiser des activités normales dont récemment la fête patronale traditionnelle, Elle s'est déroulée le dernier week-end de juin, malgré la très forte chaleur, avec l'organisation d'un concours de pétanque le samedi en fin d'après-midi suivi d'un bal en soirée ainsi qu'un repas le dimanche midi et pour finir une activité de bubble foot.

Nous avons également organisé un repas ( Moules Frites) en avril attirant environ 150 personnes.

Il y a eu aussi un concours de belote à l'automne dernier comptant une quarantaine d'équipes.

Pour finir l'année en beauté nous avons organisé un bal de Noël.

Toutes personnes souhaitant nous rejoindre sont les bienvenues, il suffit de prendre contact avec l'un des membres.

Nous remercions particulièrement la municipalité qui permet à la fête patronale de rester à la portée de tous car la plupart des animations sont gratuites.

La présidente  
Camille LEGOUEIX



## ***CLUB DES VERGNES DE VERNEUGHEOL***

Tél 06 33 80 92 16

### **QUARANTE ANS**

C'est le 25 juin 1986 qu'est né officiellement le Club des Vergnes de Verneugheol. Depuis il a bien évolué puisqu'à l'origine il ne concernait que le troisième âge. Désormais il est ouvert à tous sans distinction d'âge ni de lieu de résidence. Nous sommes plus de 70 adhérents à ce jour.

Les activités se sont également étoffées même s'il a gardé ses bases originelles. Chaque année nous proposons un loto suivi de notre assemblée générale. Nous organisons deux ou trois thés dansants, deux concours de belote, deux repas, une sortie touristique, un ou deux spectacles plus un gratuit jusqu'à présent, ainsi que des jeux de société pour la période automne/hiver.

L'adhésion, inchangée depuis longtemps, est de 20€ sachant que le club participe financièrement aux initiatives telles que les sorties ou les repas.

Notre raison d'être réside dans la volonté de passer de bons moments en toute convivialité et d'apporter un peu de distractions à un coût raisonnable.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre y compris pour renouveler notre équipe dirigeante. Vous pouvez venir faire connaissance à chaque initiative, sans que cela vous engage, et vous vous décidez librement ensuite.

Nous vous espérons à bientôt parmi nous !

Le Président André Detiange



## CLUB D'ASTRONOMIE

Depuis 1992, le club d'**astronomie le Pléiades** fait découvrir le ciel, l'espace et l'immensité de l'univers à tous ceux qui souhaitent lever les yeux. Chaque année, de nouveaux passionnés nous rejoignent, attirés par nos soirées d'observation et l'enthousiasme de notre équipe, toujours prête à répondre aux questions d'un public de plus en plus nombreux.

Nous proposons des cours de **vulgarisation**, des **conférences** accessibles, pour apprendre à observer et comprendre les phénomènes astronomiques. Débutants, curieux ou passionnés : chacun y trouve sa place.

L'an passé, nos sorties nous ont menés à La Tour d'Auvergne, Vulcania, Saint-Georges-Nigremont, Lastic pour la ronde des fantômes et à l'Etang de Chaux, en Creuse. Les Nuits des Etoiles ont une nouvelles fois illuminé l'observatoire et offert des moments d'émerveillement partagés.

*au stade*

Cette année, un événement exceptionnel nous attend, **une éclipse solaire**. Nous l'observerons depuis ~~la butte~~ **du Puy Saint Gulmier**, juste avant le coucher du Soleil. Des lunettes seront proposées (1€, selon le stock disponible), pour garantir une observation en toute sécurité.

Le club Les Pléiades est fier de faire partie du **CARA**, le Collectif d'Astronomie de la Région Auvergne, et de contribuer à rendre l'astronomie accessible à tous.

**Comme le disait HUBERT REEVES :**

« Nous sommes les enfants du Cosmos, de toutes petites, minuscules

Poussières d'Etoiles » .





L'association des Parents d'Elèves (APE) du RPI d'Herment-Verneugheol fait vivre le lien entre les familles, l'école et nos deux communes.

Notre mission : financer des projets pédagogiques et offrir des moments festifs aux enfants.

L'année écoulée a été riche en émotions et en partages; vente de gâteau Saint-Michel et Boum de l'école ont été un vrai succès ! Cependant le bilan de l'année est contrasté, marqué à la fois par de belles réussites collectives, mais aussi par des difficultés financières qui ont directement impacté nos actions pour les enfants.

Pour cette nouvelle saison, plusieurs activités feront leur retour en espérant qu'elles attirent du monde pour pouvoir financer de nouveaux projets sur les deux écoles.

Venez apporter votre énergie et vos idées : notre équipe vous attend à bras ouverts pour partager des moments sympas et conviviaux avec les familles du RPI.

- **Nom du contact :** SEMY Claire, présidente  
AUBERTOT Agnès, trésorière  
POITOUT Micheline, secrétaire

- **E-mail :** [ahev63470@gmail.com](mailto:ahev63470@gmail.com)

- **Page Facebook :** APE Herment Verneugheol

# Société de chasse « La Fraternelle »

La société de chasse englobe 5000 ha sur les communes de Verneugheol et Saint Germain  
Près Herment

**Président : Christian Michon 06.66.70.93.50**

**Vice-président secteur de Verneugheol : Jean-Baptiste Legoueix 06.19.18.09.06**

**Vice-président secteur de Saint Germain : Georges Béraud 06.19.90.55.11**

La chasse est ouverte du 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre au dernier jour de février sauf le  
vendredi. Il existe un bail entre la commune et les forêts sectionales

Le rôle de la chasse est la régularisation de chaque espèce de gibier

On distingue :

- Le gros gibier : cervidés, sangliers et chevreuils

Chaque année la fédération de chasse attribue des colliers par espèce.

Pour 2026-2027 11 colliers pour les cervidés, 5 pour les sangliers et 52 pour les  
chevreuils

- Le petit gibier :

Le lièvre est réglementé (1 pièce par saison et par chasseur)

Sont autorisés 12 compagnies de perdreaux et 60 faisans

- Les nuisibles : Les renards et blaireaux sont chassés en période de chasse avec  
éventuellement un tir d'été à partir du 1<sup>er</sup> juin

La martre et la fouine sont régulées par le piégeage

En battue organisée, les dégâts occasionnés (accident ...) peuvent être pris en charge par la  
société de chasse, dans les autres cas c'est l'assurance personnelle qui joue

Une réflexion est menée pour supprimer une journée de chasse le week-end, sans suite à  
ce jour

